

# Participation au jury départemental des Villes et Villages Fleuris

Programme partenarial 2025



## Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Partenaires

CD 90 - Belfort Tourisme

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



### À l'échelle nationale, un label pour la qualité du cadre de vie

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie.

Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Au-delà d'une reconnaissance nationale, le label permet d'accompagner les municipalités qui souhaitent concilier qualité de vie et urgence environnementale, tout en préservant l'identité de leur territoire.

Les communes labellisées témoignent d'une stratégie volontariste mise en œuvre avec bon sens et cohérence, et qui implique tout à la fois élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles.



### Dans le Territoire de Belfort, un soutien à l'engagement des communes

Le prix départemental des Villes et Villages Fleuris est ouvert à toutes les communes du département, sur inscription auprès de Belfort Tourisme. En parallèle, un prix des maisons fleuries est ouvert aux habitants des communes inscrites au prix départemental.

Un groupe d'experts locaux visite et sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées. Le rôle du jury n'est pas de sanctionner les communes pour leurs éventuelles erreurs, mais de les accompagner dans une démarche de progression.

Dans le cadre d'une mise à disposition, un collaborateur de l'AUTB a participé pour la deuxième année à ce jury.

La visite du jury comprend :

- une présentation par la délégation communale (élu et technicien) du contexte local, de la stratégie municipale et des modes de gestion de l'espace public ;
- une visite de différents espaces représentatifs de la commune ;
- la rédaction d'un rapport.

Les critères d'appréciation pour les communes reprennent ceux du règlement national, soit :

- l'organisation de la visite
- la mise en œuvre du projet de valorisation par le paysage et le végétal
- l'animation et la promotion de la démarche auprès des différents publics
- le patrimoine végétal de la commune
- la gestion respectueuse de la biodiversité et des ressources
- la qualité de l'espace public (patrimoine bâti, voirie, mobilier, propreté)
- la cohérence des aménagements par type d'espace.

**Bon à savoir :** en partenariat avec le Conseil départemental, le Centre de Formation Professionnel pour Adultes de Valdoie organise des formations à destination des élus et techniciens (création de massifs, taille des arbres et arbustes, adaptation au changement climatique, etc.).



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort - 03 84 46 51 51 - contact@autb.fr

www.autb.fr